

Les risques liés au site nucléaire du Bugey : un danger permanent



Coordination *Stop Bugey*
Soutenue par :



Le collectif *Stop Bugey* a été créé suite à la menace nucléaire relative à l'exploitation du site du Bugey. En mars dernier, l'accident de Fukushima nous met une fois de plus en garde contre l'insécurité de la filière nucléaire et nous interpelle sur l'urgence et l'importance de la sortie du nucléaire. Force est de constater que la centrale nucléaire du Bugey a toutes les caractéristiques de la folie du nucléaire : c'est un excellent candidat pour le prochain accident nucléaire. Dans ce dossier de presse, nous aborderons successivement diverses questions relatives au site nucléaire du Bugey et à la sortie du nucléaire. Une deuxième partie de ce dossier sera spécifiquement consacrée à l'analyse des évaluations complémentaires de sûreté (ECS), appelées aussi « stress tests », sur lesquelles s'appuient les autorités pour essayer de nous convaincre de la sécurité de leurs centrales nucléaires.

Tous les éléments mis en exergue dans ce dossier ont fait l'objet d'une analyse détaillée. Tous les ingrédients sont réunis pour qu'une nouvelle catastrophe se déroule à la centrale nucléaire du Bugey. C'est pourquoi nous demandons que son exploitation ne soit pas reconduite pour une période de 10 ans. Nous demandons aussi l'abandon du projet ICEDA, qui ne nous apporte pas les garanties suffisantes de sécurité et dont la dispersion d'éléments radioactifs en fonctionnement normal est huit fois supérieure à ce qu'elle est actuellement sur le site. L'ICEDA est un centre d'entreposage de déchets de démantèlement, prévu pour être provisoire, mais qui pourrait bien devenir définitif, car aucune solution n'est prête à être trouvée pour l'accueil définitif de déchets hautement toxiques pendant des milliers d'années. Ce projet génèrera des transports très risqués de matières radioactives dans toute la France. Il est préférable d'attendre 40 ou 50 ans comme c'était prévu il y a quelques temps, que la radioactivité ait baissée des deux tiers pour réduire les risques de contamination des travailleurs et de l'environnement. Le démantèlement n'est absolument pas urgent.. La radioactivité pollue pour des millions d'années et condamne les générations futures. Un accident sur la centrale de Bugey entrainerait la perte de territoires pour des millions d'habitants et des millions d'années. Pour quelques kilowatts.heures, que l'on peut produire par d'autres méthodes moins couteuses, est-il nécessaire de risquer l'avenir d'une région et de ses habitants sur des millions d'années ?

Lien : www.stop-bugey.org

FERMONS LE SITE NUCLEAIRE DU BUGEY

1.1 Les réacteurs nucléaires sur le site du Bugey

La centrale de Bugey est composée de 5 réacteurs (installations nucléaires de base) dont 4 encore en fonctionnement. Le premier réacteur, de type graphique gaz, a été mis à l'arrêt définitif en 1994. Les réacteurs 2 et 3, qui ont été mis en fonctionnement en 1978, sont des réacteurs à eau pressurisée refroidis grâce à l'eau du Rhône. L'eau est rejetée directement dans le Rhône. Les réacteurs 4 et 5, mis en fonctionnement en 1979, sont dit aéro-réfrigérés : l'eau du Rhône, au lieu d'être rejetée dans ce fleuve, s'évapore dans les 4 tours géantes qui font partie du paysage de la plaine de l'Ain. Le site comprend aussi un lieu de stockage du combustible nucléaire pour les autres centrales nucléaires (Magasin Inter Régional - MIR) et un lieu de stockage des déchets nucléaires (issus du futur démantèlement et de l'exploitation des centrales en service) en construction : ICEDA. En 2008, les réacteurs 2 et 3 ont atteint l'âge critique de 30 ans . En 2009, se sont les réacteurs 4 et 5 qui ont atteint cet âge. Ces réacteurs sont vieux, et cela ne peut qu'accroître notre crainte à leur égard. **Les 3^{ème} visites décennales des réacteurs à eau pressurisées ont débuté en 2010 et doivent se terminer en 2013.** **L'enjeu : une prolongation de 10 ans de ces réacteurs vétustes, délivrée par l'ASN.**

1.2 Les risques sont sous-estimés

Les risques habituels liés au fonctionnement d'une centrale nucléaire sont multipliés par de nombreux facteurs : vétusté des installations, risque sismique, inondations, usines SEVESO à proximité, soustraction, combinaison des risques.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette centrale a plus de 30 ans d'activité ce qui en représente une limite supplémentaire. Ces installations ont en effet été conçues pour une durée déterminée, il nous semble donc extrêmement dangereux de vouloir prolonger leur exploitation.

Le risque sismique naturel, revu à la hausse dans le secteur, nous laisse perplexe quant à la conformité du site nucléaire du Bugey face à un tel événement. En outre, en accordants des permis de recherche pour les pétroles et gaz de schiste, les autorités n'ont pas tenus compte des conséquences directes sur le déclenchement de séismes induits, pourtant prouvés par de nombreuses occurrences récentes, par exemples à Bâle, avec des millions de Francs Suisses de dégâts, ou à Blackpool (UK).

Par ailleurs, la zone où se trouve la centrale se trouve aux confluences du Rhône et de l'Ain : quatre barrages se situent sur ces cours d'eau, et notamment le **barrage de Vouglans** (3^{ème} plus grand de

France). Le rupture de l'un d'entre eux (scénario réaliste dans la mesure où les plans de prévention des inondations des communes le projettent) aurait pour conséquence d'importantes **innondations** auxquelles la centrale nucléaire du Bugey ne pourrait faire face.

Le site du Bugey se trouve à proximité d'usines SEVESO : un accident sur une de ces usines aurait de lourdes conséquences sur la centrale du Bugey, car celles-ci sont situées à proximité directe (entre 2 et 3 km). Ce sont les usines suivantes : **Organol** (seveso haut, risque d'avoir un nuage toxique de chlore) ; **Total gaz** (seveso haut, risque d'explosion du gaz) ; **Speichim processing** (seveso haut, risque d'inflammabilité et de formation d'un nuage toxique d'acide cyanhydrique) ; **Tredi** (seveso non classé, inflammabilité, toxicité, flux thermique et formation d'un nuage de gaz toxique) ; **Lever Fabergé France** (seveso bas, risque d'explosion d'un silo). La présence de ces risques industriels nous inquiète dans la mesure où un accident sur l'une de ces usines poserait de sérieux problèmes quant à la maintenance de la centrale nucléaire : comment faire travailler les salariés de la centrale (nécessaire au fonctionnement) alors que la population doit être évacuée ? Notons qu'inversement, un accident sur la centrale du Bugey pourrait avoir des conséquences sur ces usines de la plaine de l'Ain.

La centrale nucléaire du Bugey, comme toutes celles du parc nucléaire français, fait largement appel à la **sous-traitance**. Pour gagner en rentabilité, EDF délègue certains travaux à des entreprises extérieures, qui doivent travailler dans des délais courts. Tous ces facteurs engendrent une baisse de la sécurité au travail et un manque de suivi de leur santé. Les travailleurs ont une formation rapide et peu poussée ; il y a donc une perte de compétence, qui dans un secteur comme le nucléaire peut avoir des conséquences effroyables.

Enfin les risques humains ne sont pas pris en compte à ce jour. Il est frappant de constater que l'industrie nucléaire à susciter la création d'armements à l'uranium appauvri qui permettent avec le format réduit de lance-roquettes, la pénétration de n'importe quel blindage militaire d'acier ou de béton. Ces armes sont devenues courantes après les utilisations irresponsables dans des territoires devenus incontrôlés et sont aujourd'hui à la disposition de toute organisation volontaire. Quid des effets de ces armes courantes sur un réacteur ? Sachant que la question ne se pose même pas pour les installations énergétiques qui ne saurait résister à aucune attaque.

Les pylônes électriques eux-mêmes seraient des premières cibles de choix, à la merci de n'importe quel outil de supermarché, coupant ainsi l'alimentation d'une centrale pour son refroidissement.

1.3 Les conséquences d'un accident nucléaire sur la région sont catastrophiques

Il a été prévu un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour préparer les réactions à un accident. Ce PPI concerne une zone de 10 Km. En cas d'accident, une alarme se déclenche. Ceux qui habitent à moins de 2 Km sont avertis sur le téléphone fixe. Pour ceux qui sont à plus de 10 Km, il y a des messages sur la télévision locale et les radios.

La consigne est de s'enfermer chez soi, d'attendre les secours et de prendre une pastille d'iode.

Les mesures de protection en regard avec la dangerosité du site nous semble très faibles. La première objection est que ce scénario s'appliquerait avec une catastrophe de moyenne intensité où la zone inférieure à 10 Km serait faiblement irradiée (elle implique l'intervention de pompiers et autres secouristes qui pour aider les gens sont obligé de pénétrer dans une zone à priori irradiée).

La zone elle-même est à revoir. Car comme le dit le document, **Lyon est à 30 km de Bugey**. Si l'accident est pire que prévu (scénario plus probable que celui de la zone de 10 km), comment va-t-on évacuer Lyon et sa banlieue ? , Bourg en Bresse ? Et si ça se complique, Genève, Chambéry, Annecy et Grenoble en plus ?

Et selon la direction des vents: où fuir ?

Comment seront prise en charge les personnes contaminées dans le court, moyen et long terme ?

Quelles seront les conséquences d'un nuage radioactif mêlé à un nuage de pollution chimique ? Les conséquences de la pollution du Rhône et celle de la nappe phréatique du Rhône ? Et la concentration des déchets dans la Méditerranée, une fois convoyés par le Rhône?

Quelle sera la maintenance d'usines Seveso dans des zones contaminées (si il n'y a pas eu de réactions en chaîne entre les différentes industries)

Ces questions (non exhaustives) montrent assez facilement la faiblesse du PPI :: aucune mesure sérieuse n'a été prise en cas d'accident. Pourtant, avec Three miles islandes, Tchernobyl et Fukushima, nous savons que ce risque existe et que les accidents représentent un pourcentage énorme de l'industrie nucléaire.

Les autorités sont de fait irresponsables pour nier à ce point les faits.

2 Pas de stockage nucléaire au bord du Rhône

2.1 ICEDA : une poubelle nucléaire à côté de chez nous

ICEDA va accueillir des déchets radioactifs issus des chantiers de démantèlement de 9 réacteurs arrêtés (UNGG, EL, REP) soit environ 500 t/an. Ce lieu accueillera aussi les déchets activés du parc en fonctionnement, soit environ 1500 t/an. Les déchets sont découpés et mis dans des colis en béton dans lequel on coule du ciment. ICEDA a une durée de vie estimée à 50 ans maximum. Les déchets restent sur place jusqu'à 50 ans, en attendant que la loi décide d'un entreposage définitif des déchets. C'est une véritable décharge nucléaire en Rhône-Alpes, installée dans le but de faire des économies concentrant le stockage des déchets, mais aussi d'accélérer le démantèlement des réacteurs arrêtés. Dans quel but ? Pour faire de la place pour de nouveaux réacteurs nucléaires ? Ces transports de déchets dans tous les sens permettent aussi de perdre la traçabilité des déchets et donc facilitent les mauvaises sous-classifications volontaires ou non. Dans les faits, les rejets sont toujours plus importants que les estimations.

Dans cette perspective, ICEDA doit être disponible en 2012 au plus tard.

Calendrier obligatoire démantèlement Bugey 1 2008, St Laurent A2 2013, ST Laurent A1 2015, Chinon A3 2017.

- L'entreposage des déchets est prévu pour 50 ans maximum. Rappel de la poubelle nucléaire de la Hague, le CSM (Manche), aujourd'hui irrepressible et fuyard (dont le but était l'accueil de déchets de même catégorie radiologique FA et MA). Une fois que les déchets sont arrivés, on ne les fera pas repartir facilement.

La destination finale des déchets est inconnue. Faut-il installer une poubelle nucléaire à proximité immédiate d'installations industrielles à haut risque (4 réacteurs nucléaires parmi les plus vieux et dangereux de France), et au bord d'un fleuve au débit très important (crue/inondation) ?

-Risque sismique sous évalué (séisme majoré de sécurité (SMS) sous évalué) : voir ci-dessous le paragraphe sur le risque sismique. **N'est-ce pas préférable de laisser les déchets où ils sont (risques liés au transport des matières dangereuses) au lieu d'installer ICEDA au Bugey où les risques sismiques et de crues sont avérées ?**

ICEDA va compliquer la gestion des déchets radioactifs et émettre à son tour des déchets et des rejets radioactifs.

Le démantèlement des réacteurs est une opération dangereuse pour les travailleurs qui vont le réaliser et pour les riverains. En effet, aucun démantèlement de réacteur nucléaire n'a jamais été fait en France, les composants des réacteurs et leur radioactivité sont mal connus, les travailleurs qui ne sont pas des spécialistes du nucléaire, mais des ouvriers des entreprises sous-traitantes de démolition, sont mal formés à la radioprotection. Il y a donc des risques d'irradiation des ouvriers et de dispersion dans l'environnement de déchets radioactifs ou de poussières contaminées envolées pendant les opérations de découpe du béton ou des métaux de structure.

2.2 Risques augmentés par ICEDA :

Feux :

Les cellules de conditionnement qui contiendront le plus de radioactivité sont conçues pour être « stables » au feu seulement 2 heures. Or quelle est la durée moyenne d'un incendie dans ce contexte ? EDF considère qu'un incendie dans le hall d'entreposage ne donnera lieu à aucun rejet radioactif : *«Compte tenu du faible potentiel calorifique présent dans les locaux et de la nécessité d'éviter la production d'effluents contaminés, il n'est pas envisagé de mettre en place une protection incendie fixe par eau » Pièce B-34 et 35 indice A*

La dissémination de la radioactivité est une excuse pour ne pas protéger suffisamment du risque incendie une installation nucléaire de base avec des quantités très importantes de radioactivité en son sein.

Absence de protection contre les feux chimiques. (Extincteurs seulement pour feux de classe A et B).

Le graphite qui servait de modérateurs dans les réacteurs UNGG à démanteler est hautement inflammable et hautement radioactif. Il va être entreposé "provisoirement" à l'ICEDA en attendant qu'une autre destination lui soit trouvée.

Séisme :

Le risque de séisme est sous évalué pour le site de Bugey où seront entreposés d'autres déchets radioactifs ce qui augmentera le risque de dispersion des éléments radioactifs.

Dispersion des éléments radioactifs :

-500 tonnes de déchets de type B (MAVL) « non bloqués dans une matrice cimentaire », soit 500 transports routiers sur 8 ans. 60/ an sur des trajets < 100 km (et combien par voie ferroviaire et sur combien de km ?)

Quelles seront les protections sur ce type de transport ?

-Les trafics sur route liés aux activités de la Plaine de l'Ain : 3655 tonnes/an de matières dangereuses (ammoniac, butane, acétone, hydrocarbures) Voir pièce B paragraphe II.2.1

Quels seront les rejets radioactifs d'Iceda ?

Cette installation va émettre des rejets radioactifs, liquides et gazeux.

« L'activité normale de l'installation conduit à la production et aux rejets d'effluents radioactifs ».

Pièce b-36 Indice A

-Si nécessaire, il y aura découpage de déchets sur place. Pièce B-11 indice A. Poussières et aérosols radioactifs = risques de contamination et d'irradiation. Le traitement des déchets va provoquer la création d'autres déchets radioactifs : Chaque année 300 m³ d'effluents liquides (rejetés dans le Rhône) dont 250 m³ à 7MBq/l max issus du processus avant traitement et 50 m³ générés par le traitement dont on ignore la radioactivité max par litre.

Chaque année 5 tonnes de déchets solides activité max : 1 GBq/tonne *Pièce b-31 Indice*

Pour en savoir plus sur tous ces points :

<http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?>

[menu=actualites&sousmenu=dossiers&soessousmenu=Iceda&page=index](http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=actualites&sousmenu=dossiers&soessousmenu=Iceda&page=index)

2.3 Beaucoup d'inconnues

Le site de la centrale du Bugey abrite aussi le Magasin Inter Régional (MIR) pour le combustible neuf des autres centrales nucléaires. Nous n'avons pas d'informations à ce jour concernant les quantités de matières nucléaires ainsi stockées au Bugey.

Par contre, le site de Creys-Malville à 17km de la centrale nucléaire du Bugey, abrite selon EDF en amont sur le Rhone, abrite 13 tonnes de plutonium et 163 tonnes d'uranium ainsi que des centaines de tonnes de déchets hautement toxiques (chimiquement) et radio-actifs.

3 Le nucléaire, c'est fini !

3.1 Les énergies renouvelables sont meilleur marché que le nucléaire

La seule justification de l'électricité nucléaire, c'était son prix publiquement visible.

Une étude publique des USA, réalisée par le National Center for Policy Analysis (NCPA) « Solar Power Prospects » de Mai 2011 (Policy Report n°334) chiffre l'électricité nucléaire entre 110 et 121\$/MWh (0,11 et 0,121\$/kWh).

Ces prix ne semblent pas prendre en compte les frais de recherche et développement (financement public), ni les frais de démontage et de dépollution, ni le prix de la sécurisation des installations (gendarmes, ASN) ni le prix des assurances (plus de 100 milliards de \$ de remboursements partiels au Japon). Or ils sont pourtant déjà plus élevés que les prix annoncés par EDF en France.

Et l'aventure risquée de l'EPR montre que le prix ne peut qu'augmenter, ainsi que les risques avec le vieillissement incontrôlable des installations.

Pour les énergies renouvelables, c'est le contraire : sans danger, leur industrialisation croissante fait diminuer les coûts de production, rappelant l'histoire économique des ordinateurs individuels ou des téléphones portables par une dissémination virale dans la population. Par exemple, le facteur d'échelle permet de payer un panneau de 200W de « puissance crête » à moins de 160€ht. Ceci correspond à une contribution au coût de production électrique de l'ordre de 60\$/MWh (0,04€/kWh) . Ces prix correspondent aux marchés internationaux, ils ne sont pas encore disponibles en France du fait des circuits commerciaux particulièrement opaques.

3.2 Les énergie renouvelables sont prêtes pour remplacer le nucléaire

L'Allemagne a installé en 2010 une puissance crête de production photovoltaïque de 7,4GW (source http://www.photon-magazine.com/news_archiv/details.aspx?cat=News_PI&sub=europe&pub=4&parent=3232), soit plus que la puissance de 8 réacteurs nucléaires français de 900MW.

Si on ajoute les éoliennes et les autres énergies renouvelables, il faudrait moins de 9 ans pour atteindre la puissance totale des réacteurs nucléaires français en suivant le rythme allemand d'installation photovoltaïque de 2010, en augmentation.

Il faut toutefois installer en parallèle les autres énergies renouvelables (hydraulique, éolien, cogénération à partir de déchets de biomasse,...) pour pouvoir profiter de leur complémentarité de production.

Et il faut bien sûr mener des actions de bon sens pour économiser l'énergie (isolation des bâtiments existants, moteurs électriques à haut rendement, ...), et particulièrement l'énergie électrique, à commencer par la suppression de tout chauffage électrique : le chauffage solaire thermique et l'utilisation intelligente de la biomasse sont les meilleures solutions disponibles.

Il est fréquemment annoncé que l'énergie nucléaire assure 80 % de l'électricité française (en fait 74,1 % en 2010) en oubliant de préciser qu'il s'agit de l'**électricité primaire** qui comporte beaucoup de pertes (presque 77 % avec une centrale nucléaire). Dans le bilan global de la consommation française **finale** d'énergie (la consommation réelle au niveau des usagers), l'énergie nucléaire ne représente plus que 16,5 % et sa substitution par d'autres énergies est tout à fait possible à court terme.

3.3 Les réacteurs nucléaires sont amortis

Le renouvelable est prêt à remplacer le nucléaire. La durée de vie prévue pour les réacteurs a été atteinte, les amortissements financiers correspondants sont donc terminés. Les pays et industriels sensés investir maintenant dans les énergies renouvelables.

Mais pour les prolonger, il faudra réinvestir massivement pour rafistoler des réacteurs en fin de vie.

Siemens a décidé de sortir du nucléaire : ils ont compris où va le vent. (Usine Nouvelle n°3255 : Siemens voit vert).

Il ne reste aucun avantage au nucléaire.

4 LES ÉVALUATIONS COMPLÉMENTAIRES DE SÛRETÉ

4.1 *L'après Fukushima*

En mars dernier, l'accident nucléaire de Fukushima a marqué les esprits et la préoccupation de sûreté nucléaire s'est ressentie tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle internationale.

L'idée centrale serait d'obliger des expertises internationales indépendantes pour tous les réacteurs nucléaires, puisque les conséquences d'un accident touchent le monde entier.

Les pays nucléaires résistent.

En Europe, l'ENSREG (european nuclear safety regulators group), qui regroupe les autorités de sûreté nucléaire nationales, a été chargé d'établir un cahier des charges pour ce qu'on appelle désormais les « stress tests ». A la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire française, les actes de malveillance ont été écartés de l'étude sous prétexte qu'ils étaient hors de son champ de compétence. Ainsi sont exclus l'étude des conséquences de chutes d'avion, de sabotages, de détournement de matières radioactives...

En France, ces tests sont déclinés sous l'appellation « évaluation complémentaire de sûreté » (ECS), dont les rapports ont été rendus le 15 septembre pour les principales installations nucléaires et qui devront être validés par l'ASN le 15 novembre

Les contrôles préconisés par l'ENSREG devraient passer par un procédé long, sanctionné par une expertise européenne qui serait indépendante. Mais pressée de renouveler l'exploitation des centrales nucléaires françaises, l'ASN passe outre ces préconisations. La validation des rapports des ECS pour le 15 novembre, afin que le gouvernement français décide de l'avenir des centrales avant la fin 2011, coupe court à toute remise en question de la sécurité de nos 58 réacteurs. Une fois encore, aux yeux de nos dirigeants, l'énergie nucléaire a plus de valeurs que nos vies.

Ce calendrier conduit à l'impossibilité pratique de mener une expertise étrangère et indépendante sérieuse. Ce sont donc les exploitants qui réaliseront les ECS et s'auto évalueront. Par ailleurs, la décision de mener ces évaluations dans l'urgence mène l'ASN à autoriser les exploitants à reprendre des études déjà faites. Ainsi ces ECS n'ont rien de complémentaires et ne sont pas davantage des tests.

Alors que nos dirigeants nous promettent des « retours d'expérience » et autres protocoles de sûreté nucléaire, nous dénonçons ces arguments de façade qui n'ont aucune portée concrète. Même après Fukushima, rien ne bouge en matière de protection des populations contre le risque nucléaire : le gouvernement français voudrait nous faire croire à la nouveauté, alors que rien n'a changé, le nucléaire ne cache que des mensonges.

4.2 L'évaluation complémentaire de sûreté de Bugey nous chante : « Tout va très bien, Madame la Marquise »

4.2.1 Introduction

-
En introduction, on lit qu'EDF s'est toujours assuré de la sûreté maximale, et pas seulement à l'occasion des visites décennales, mais en permanence et à chaque retour d'expérience.

Les réacteurs ont fait récemment l'objet d'une visite décennale ou sont en passe de le faire.

(2010 pour la tranche 2, 2011 pour la 4, en cours pour la 5 et en 2013 pour la 3)

Il n'y aurait donc pas lieu de faire d'évaluation complémentaire.

Quelques signes d'inquiétude apparaissent cependant dès l'introduction.

A l'ASN qui demande de « supposer la perte successive des lignes de défense, en appliquant une démarche déterministe, indépendamment de la probabilité de cette perte »

EDF répond « Dans des scénarii où toutes les lignes de défense doivent forfaitairement être supposées perdues, certaines situations n'ont, par nature, pas de parade raisonnable ni possible à mettre en oeuvre, ce qui pourrait conduire à la remise en cause de l'acceptabilité des installations complémentaires à tort, puisque ces situations ne semblent pas plausibles. »

Tout va très bien, Madame la Marquise...

Ainsi, EDF propose une autre approche :

- ✓ déterminer à partir de quand intervient une situation engendrant des rejets importants dans l'environnement,
- ✓ examiner la vraisemblance de ces situations par des considérations probabilistes,
- ✓ déterminer les parades en fonction de leur degré de vraisemblance, notamment en prévenant les rejets importants dans l'environnement.

Puis la situation se gâte dans les couplets.

4.2.2 Chapitre 2 :Séisme :

Après de très nombreuses pages de graphiques et de tableaux, EDF nous apprend que des travaux de renforcement sont en cours pour assurer la sécurité dans le cas où surviendrait un séisme évalué sur la base de règles établies par l'ASN en 2001.

Suite au tremblement de terre du Japon, les scientifiques, qui pensaient qu'un séisme de niveau 9 était

impossible, ont reconnu qu'il leur fallait revoir leurs méthodes de calculs.

4.2.3 Chapitre 3 : Inondations :

Les situation les plus catastrophiques sont étudiées : simultanément tremblement de terre, crues centennales, ruptures des barrages de Vouglans sur l'Ain et de Génissiat sur le Rhône.

Mais en pareille catastrophe, l'eau ne dépasserait pas le niveau de la plateforme située à 197 m.

Tout va très bien Madame la Marquise...

Cette situation est d'autant plus surprenante que dans le Document d'Information sur les Risques Majeurs de la commune, la rupture du barrage de Vouglans inonderait le hameau des Gaboureaux situé tout à coté du site et à une altitude de 201m.

L'étude conduite par EDF pour le PPI du barrage hydroélectrique de Vouglans, en sa qualité de gestionnaire du barrage, officialisée en 2008, évalue l'onde de submersion à 13 mètres de hauteur sur l'Ain au point le plus proche de la centrale et l'inondation attendrait les terres situées à l'altitude de 205 m.

Pour information, l'altitude de la plateforme des réacteurs est de 197 m, mais par miracle, ils ne seraient pas inodés !

Quand au barrage de Génissiat on apprend que les études datent de 1998. Les méthodes de calculs ayant depuis longtemps montré leurs insuffisances, la Compagnie Nationale du Rhône devra refaire les études, mais pas avant 2012.

4.2.4 Chapitre 4 : Perte d'alimentation électrique et perte de refroidissement

Cette éventualité oblige EDF à reconnaître comme conséquences :

- la fusion du cœur conduisant à un rejet important de radioactivité dans l'environnement,
- le découverture des assemblages de combustibles usés et la diffusion de rayonnements radioactifs.

Mais EDF, qui connaît parfaitement la situation, a tout étudié et déjà programmé de nombreuses réparations, comme, par exemple, pour les coussinets de bielles des moteurs diesel : « Ainsi et conformément à la politique de traitement en vigueur, les points non encore résorbés sur le site du

Bugey sont traités à un rythme adapté à leur impact sur la sûreté »

Tout va très bien, Madame la Marquise...

4.2.5 Chapitre 5 : Accidents graves

Après avoir reconnu qu'en situation de séisme ou d'inondation au-delà du référentiel, c'est-à-dire inondation de la plateforme, la sûreté n'est pas garantie.

EDF propose donc d'étudier les moyens à mettre en oeuvre pour assurer la protection de certains matériels pour un niveau d'inondation à définir au-delà du référentiel.

Pour gérer au mieux un accident grave, c'est-à-dire essentiellement fusion du cœur, EDF va améliorer l'organisation.

4.2.6 Chapitre 6 : Condition de recours aux entreprises prestataires

Ce chapitre n'était pas demandé au niveau européen, il a été ajouté par l'ASN à la demande de l'Assemblée Nationale.

EDF envisage de limiter à 3 le nombre de niveaux de sous-traitance. C'est-à-dire que chaque sous-traitant d'EDF n'aurait droit qu'à 2 niveaux de sous-traitance.

Ils assurent qu'il ne font pas usage du seul critère moins-disant dans les appels d'offre, ce qui n'est absolument pas vérifiable.

Ils envisagent de rendre plus contraignante la charte de progrès et de développement durable signée par les prestataires en y ajoutant un cahier des charges social.

On peut douter que les organisations syndicales s'en satisferont.

4.2.7 Chapitre 8 : synthèse et plan d'action

EDF indique qu'en cas de perte de toutes les défenses, la fusion du cœur interviendrait au bout de quelques heures, le confinement de la radioactivité ne tiendrait que de 2 à 3 jours et la percée du radier

se produirait au bout de plusieurs jours, puis le découvrément des assemblages de combustibles usés dans la piscine prendrait de un à plusieurs jours.

Par contre EDF évacue la possibilité d'explosion d'hydrogène, qui pourtant n'avait pas été écartée dans le chapitre 5, grâce à la présence de recombineurs.

Pour conclure EDF propose de réaliser un grand nombre d'études complémentaires, dans les années à venir, présentées dans un tableau de 60 propositions d'études à faire à court terme (jusqu'en 2015) ou à moyen terme (jusqu'en 2020). Il s'agit toujours d'études, non de réalisations.

4.3 Synthèse des rédacteurs :

Finalement, si on ne se limite pas à feuilleter les pages en lisant les gros titres et que l'on lit le rapport dans ses moindres détails, EDF s'essaye à la transparence, sauf pour les cas extrêmes (le risque vis à vis de la rupture du barrage de Vouglans est nié).

EDF reconnaît les très nombreuses failles de sécurité de son site nucléaire, mais promet de s'organiser pour l'éviter l'accident.

EDF nous assure que le risque d'accident grave est peu probable, mais promesse est faite que, s'il arrivait malgré tout, EDF va s'organiser pour en limiter les dégâts.

Pour satisfaire à la demande de l'ASN, EDF n'ayant pas pu faire d'évaluations complémentaires de sûreté dans les trois mois qui lui ont été impartis, propose de faire d'ici 2020 une soixantaine d'études complémentaires.